

A nos membres

Le 17 mai 2009, le peuple suisse se prononçait sur l'initiative «Oui aux médecines complémentaires». La 37^e assemblée générale d'anthrosana aura lieu exactement cinq ans plus tard : le 17 mai 2014. Le peuple avait alors accepté cette initiative avec une majorité des deux tiers. Avec l'article 118a, la médecine complémentaire figure maintenant dans la Constitution : «La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires.» anthrosana s'était très intensément engagée en faveur de cette initiative. Herbert Holliger, l'ancien responsable de gestion, s'était battu en première ligne pour le soutien et la reconnaissance de la médecine complémentaire : il s'était engagé à fond dans les travaux préparatoires, puis le lancement de l'initiative et jusqu'à l'inscription de la médecine complémentaire dans la Constitution fédérale. L'une des exigences fondamentales de l'initiative est l'admission définitive de quatre méthodes de la médecine complémentaire dans l'assurance de base.

Solution pour une admission définitive de la médecine complémentaire dans l'assurance de base

Depuis janvier 2012, quatre méthodes de la médecine complémentaire, dont la médecine anthroposophique, sont à nouveau admises provisoirement jusqu'en 2017 dans l'assurance de base. La Fédération de la médecine complémentaire (fedmedcom), dont anthrosana est membre, s'engage pour l'admission définitive des méthodes de la médecine complémentaire dans le catalogue des prestations de l'assurance maladie obligatoire. Elle a des entretiens réguliers avec des représentants du Département fédéral de l'intérieur et des politiciens.

En visant le 17 mai, Edith Graf-Litscher, co-présidente du groupe parlementaire «Médecine complémentaire» et co-présidente de la fedmedcom ainsi que Joachim Eder, co-président du groupe parlementaire «Médecine complémentaire» ont présenté en mars au Conseil national et au Conseil des Etats la motion

En annexe vous trouverez

- *la facture pour la cotisation 2014*
- *l'invitation à l'assemblée générale avec le bilan et le compte de résultat 2013 ainsi que le budget*
- *la nouvelle brochure «Les remèdes et leur signification pour l'être humain»*
- *le flyer «Les forces de guérison du cœur appliquées à la médecine anthroposophique et l'art-thérapie» pour un séminaire qui aura lieu le 14 juin 2014 à Saint-Prex*

Révision partielle de la loi sur la transplantation

Dans notre dernière lettre aux membres, nous vous avons informés sur la révision partielle prévue de la loi sur la transplantation et exprimé notre espoir que la règle du consentement explicite resterait en vigueur. Celle-ci prévoit que des organes ne peuvent être prélevés que si la personne a exprimé son consentement. Lors de la session d'automne, le Conseil national s'était prononcé en faveur de la solution du consentement présumé qui prévoit un don d'organes automatique si la personne n'a pas explicitement exprimé son refus de son vivant. Nous avons jugé cette évolution comme étant très problématique tout en restant confiants que le Conseil des Etats et le Conseil fédéral approuveraient la règle du consentement explicite. Fait réjouissant: fin novembre, le Conseil des Etats s'est effectivement prononcé en faveur du consentement explicite. Nous continuerons de vous tenir au courant de l'évolution ultérieure de cette problématique.

Caisse unique

En décembre, le Conseil des Etats et en mars, le Conseil national ont recommandé de rejeter l'initiative populaire «Pour une caisse maladie unique». Auparavant, le Conseil fédéral s'était prononcé contre cette initiative qui sera soumise au vote populaire avec trois recommandations de voter «Non». Cette votation aura probablement lieu encore cette année.

parlementaire «Article constitutionnel 118a Médecine complémentaire – Etat de la mise en œuvre et perspective cinq ans après l'acceptation par le peuple et les cantons».

Exactement cinq ans après la votation, les signes semblent être en faveur de la présentation d'une solution par la Confédération pour l'admission définitive de la médecine complémentaire dans l'assurance de base. Lors de la dernière assemblée de la fedmedcom, Thomas Christen a présenté un panorama des priorités de la Confédération dans le domaine de la santé publique. T. Christen est conseiller personnel du Conseiller fédéral Alain Berset et directeur du groupe de suivi pour la médecine complémentaire qui travaille à la mise en œuvre de l'article 118a sur la médecine complémentaire. Il s'est également penché sur la médecine complémentaire et a insisté sur l'importance de mettre en œuvre la volonté populaire. Le Service fédéral de la santé publique élabore une solution pour l'admission définitive des méthodes de la médecine complémentaire dans l'assurance de base. Thomas Christen a annoncé que la solution proposée serait rendue publique en mai. Nous sommes curieux d'en prendre connaissance.

Clinique Arlesheim: ensemble vers l'avenir

A Arlesheim, la médecine anthroposophique connaît des nouveautés d'importance. La clinique Ita Wegman et la clinique Lukas ont fusionné pour ne former plus qu'une seule clinique. Depuis le 1^{er} avril, ce pas important et porteur d'avenir pour la médecine anthroposophique à l'endroit où elle est née, est un fait accompli. Nous souhaitons à la clinique Arlesheim beaucoup de succès sur le chemin commun vers l'avenir.

En décembre dernier, la clinique Ita Wegman et la clinique Lukas ont annoncé qu'elles fusionnaient en un établissement qui porte le nom de «Clinique Arlesheim». Par cette fusion, les responsables des deux cliniques veulent renforcer la médecine anthroposophique sur la place d'Arlesheim.

La clinique Lukas se trouvait, en particulier depuis l'introduction du «forfait par cas», devant de grosses difficultés économiques. Il n'était plus possible de gérer la clinique en assurant la couverture des frais.

Si cette fusion est réjouissante, elle présente aussi un revers plus sombre. Lorsqu'ils ont annoncé la fusion, les responsables des cliniques comptaient avec une suppression de 50 postes de travail à la clinique Lukas: des mesures douloureuses pour les collaborateurs motivés concernés. Heureusement ce chiffre est maintenant moins élevé que prévu; malgré cela, ce sont quand même 15 collaborateurs qui ont perdu leur emploi.

Les prestations offertes jusqu'ici par chacune des deux cliniques sont réunies et développées en commun. Depuis la mi-avril, les services d'hospitalisation de l'ancienne clinique Lukas sont transférés dans la maison Wegman et les services ambulatoires de soins en oncologie de l'ancienne clinique Ita Wegman à la maison Lukas. Ainsi depuis la mi-avril, les soins ambulatoires en oncologie sont tous réunis à la maison Lukas et les séjours hospitaliers à la maison Wegman.

Travailler en synergie et renforcer la médecine anthroposophique

C'est justement dans les secteurs non médicaux mais qui en sont un soutien que la fusion doit tenir compte des synergies pour les utiliser de telle sorte qu'il en résulte une structure organisationnelle économiquement durable qui assure l'offre médicale en ce lieu. Les responsables de la clinique veulent, par l'utilisation de synergies disponibles, rendre possible le développement de la médecine anthroposophique à Arlesheim et continuer d'améliorer les soins médicaux pour les habitants de la région et au-delà.

Le 1^{er} avril, les responsables de la nouvelle clinique Arlesheim ont invité diverses personnalités à la cérémonie officielle à l'occasion du passage juridique à la nouvelle clinique. Y ont pris part, entre autres, des représentants des autorités et de diverses institutions ainsi que du service de la santé publique. Après la partie officielle, les invités ont pu visiter le nouveau service d'oncologie au Pfeffingerweg et la nouvelle clinique de jour à la Brachmattstrasse. L'apéro qui a suivi la visite a permis des échanges entre les invités et les responsables de la nouvelle clinique Arlesheim.

Nouvelle brochure anthrosana «Les remèdes et leur signification pour l'être humain»

Le docteur Kaspar H. Jaggi, auteur de notre nouvelle brochure, s'est donné pour tâche de répondre à certaines questions fondamentales touchant les remèdes et l'être humain. Après un tour d'horizon de la riche histoire des remèdes, le docteur Jaggi décrit deux grands courants, l'un lié à la substance et l'autre au processus qui, évoluant en s'éloignant l'un de l'autre, ont abouti à la situation caractéristique de la médecine moderne. Pour le bien des patients, ces deux courants sont appelés à se rencontrer.

Notre nouvelle brochure apporte donc d'importantes informations tant sur les procédés de fabrication des remèdes que sur la relation de ces derniers avec l'être humain dans sa totalité.

Débat public sur le thème «Mort cérébrale et transplantation d'organes»

A côté de notre série de conférences traditionnelle sur diverses questions touchant la confrontation aux frontières, nous avons organisé un débat public sur le thème «Mort cérébrale et transplantation d'organes». Celui-ci a lieu alors que la présente lettre aux membres est à l'imprimerie. Des informations basales ainsi que le point de vue médical, éthique et philosophique seront apportés par différents spécialistes qui participeront également à la discussion; chacun devrait ainsi recevoir les informations dont il a besoin pour se forger un jugement personnel sur la question. Nous ferons un compte-rendu de ce débat dans notre prochaine lettre.

Sur les traces de Sainte Odile à Arlesheim

En exclusivité pour les membres d'anthrosana, nous organisons le 13 juin prochain un parcours guidé par Michaela Spaar,

Loi sur les professions médicales, LPMéd.

En mars, le Conseil des Etats a approuvé la proposition de révision de la loi sur les professions médicales universitaires. La nouvelle loi prévoit que dans les objectifs de formation figurent des connaissances appropriées sur les méthodes de la médecine complémentaire pour les étudiants en médecine humaine, médecine dentaire, chiropratique, pharmacie et médecine vétérinaire. La mise en application de la nouvelle loi oblige les universités à adapter les objectifs de formation en médecine. La fédération de la médecine complémentaire (fedmedcom) est prête pour mettre à disposition des experts pour ce travail.

Loi sur les médicaments

La commission pour la sécurité sociale et la santé publique du Conseil national veut simplifier la procédure d'autorisation de mise sur le marché pour certaines catégories de médicaments. Elle a accepté à l'unanimité une requête qui facilite la mise sur le marché de certains médicaments. Dès lors des remèdes qui ont fait leur preuve dans l'espace de l'UE et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ainsi que des médicaments de la médecine complémentaire et de la phytothérapie bénéficient d'une procédure de mise sur le marché simplifiée. De plus, des médicaments qui sont autorisés comme produits thérapeutiques dans un canton depuis au moins quinze ans bénéficieront d'une procédure simplifiée pour une autorisation nationale. Pour la médecine complémentaire cela représente une victoire d'étape sur le chemin long et compliqué de la révision de la loi sur les médicaments.

Assurance maladie: Prudence lors de la signature de contrats de plusieurs années

Nous apprenons régulièrement que des membres qui aimeraient changer de caisse-maladie et choisir notre solution d'assurance pour la médecine et les thérapies anthroposophiques chez CPT ne peuvent le faire parce qu'ils sont liés par un contrat de plusieurs années avec une caisse-maladie.

La prudence est de mise quand des assureurs s'annoncent spontanément pour vous proposer un contrat. Ces représentants sont avant tout intéressés à leur commission. Ne signez jamais directement un document lors de la visite d'un de ces représentants mais examinez-le dans le calme après son départ. Vous pouvez ainsi éviter de vous engager par un contrat de plusieurs années et ne plus pouvoir changer de caisse durant cette période.

Chaires de médecine

Une association de soutien pour la chaire dotée de médecine intégrative et anthroposophique à l'université de Bâle a été créée entre-temps.

Le lancement d'initiatives prévues par la Fédération de la médecine complémentaires pour la création d'une chaire de médecine complémentaire dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne a pris un certain retard. Nous continuerons de vous informer sur ces deux projets.



Postplatz 5
Case postale 128
4144 Arlesheim
Tél. 061 701 15 14
Fax 061 701 15 03
info@anthrosana.ch
www.anthrosana.ch

historienne, herboriste et auteure d'un livre sur Sainte Odile. Durant sa vie, Odile a œuvré dans le triangle Mont Sainte Odile – Freiburg – Arlesheim. Fille d'un duc d'Alsace, abbesse des deux monastères de religieuses au Mont Sainte Odile, elle est étroitement liée à la fondation du village d'Arlesheim. Les membres francophones qui comprennent l'allemand peuvent s'annoncer par téléphone à notre secrétariat (061 701 15 14).

Appel au don en faveur de la Fondation Asta Blumfeldt

Pour être reconnue et continuer à se développer, la médecine anthroposophique doit fournir de plus en plus d'études scientifiques, entre autres, sur son efficacité. L'évaluation des thérapies et remèdes anthroposophiques est également un sujet important pour des recherches. La Fondation Asta Blumfeldt s'engage pour le financement indépendant de ces recherches. Si vous avez la possibilité de faire un don pour la soutenir, vous pouvez faire un versement sur le CP 40-963-0 de la BCL Banque Communautaire Libre, 4001 Bâle, compte 1.094.4 Asta Blumfeldt-Stiftung, 4144 Arlesheim.

Séminaire à St-Prex

C'est avec plaisir que nous vous rendons attentifs au séminaire qui a lieu pour la troisième fois à St-Prex. Pour plus de détails, veuillez consulter le flyer ci-joint.

Invitation à l'assemblée générale

Vous êtes cordialement invités à participer à notre assemblée générale le 17 mai 2014, 5 ans jour pour jour après la votation «Oui aux médecines complémentaires». Cette année, notre assemblée aura lieu au Rütthubelbad, Walkringen dans le canton de Berne. Après l'assemblée et le repas, les membres qui le désirent auront la possibilité de participer à une visite guidée du «Sensorium», qui, avec 70 stations, permet de faire d'innombrables expériences sensorielles et de découvrir des côtés encore inconnus de la richesse du monde de nos sens.

Nous vous souhaitons de passer agréablement le printemps et nous réjouissons de vous rencontrer à notre assemblée générale.

Avec nos meilleures salutations

Michael Werner, président

Andrea Richter, responsable de gestion